



RAPPORT FINAL

PROJET D'APPUI A L'AUTONOMISATION SOCIOECONOMIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN VILLE ET TERRITOIRE DE BENI.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Période : Septembre 2013 en Février 2015

1. INTRODUCTION

SOFEPADI est une ONG Congolaise établie en l'année 2000. Dès sa création l'ONG s'est tout de suite investit dans la lutte visant à promouvoir les droits de la femme afin de changer son statut à travers l'organisation d'activités communautaires qui concourent au développement intégral de la femme et de la jeune fille.

Grace à l'appui financier de la représentation de l'UNION AFRICAINE en RDC à travers le Programme Genre, Paix et Sécurité de l'Union Africaine, les femmes de la ville et territoire de BENI ont reçu des formations sur la gestion des micros crédits, des kits pour les activités génératrices des revenus afin que leurs autonomisations socio- économique soient effectives.

Ainsi donc ce projet a ciblé 20 femmes vulnérables de la ville et territoire de BENI aux fins de leur faire bénéficier de cet appui. Le critère de vulnérabilité des bénéficiaires dudit projet a été élaboré par SOFEPADI selon que la femme est victime des violences sexuelles ou victime de kidnapping par des ADF/NALU mais aussi pour des femmes qui ont des enfants issus de viol et dont la famille et/ou le conjoint les a rejetés.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'intégration sociale et communautaire des victimes des violences sexuelles et socioculturelles en territoire de Béni par l'octroi des moyens nécessaires pour leur autonomisation socio- économiques.

2. ACTIVITES REALISEES

Grace au financement de la représentation de l'UNION AFRICAINE, le projet d'appui à l'autonomisation socioéconomique des femmes victimes de violences sexuelles et violences basées sur le genre en ville et territoire de BENI, a pu réaliser les activités suivantes :

- Organiser la réinsertion de 20 survivantes des violences sexuelles et autres femmes vulnérables au travers des activités génératrices des revenus (AGR) ;
- Assurer la réinsertion scolaire de 10 enfants victimes de violences sexuelles et enfants issus de viol ;
- Assurer la formation des 20 survivantes des violences sexuelles dans des centres d'apprentissage des métiers.

3. RESULTATS ET IMPACTS

La mise en œuvre des activités de ce projet ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- 20 femmes et jeunes filles victimes de violences sexuelles et victimes d'autres violences basées sur le genre ont été identifiées pour suivre la formation en gestions de micro projet. Désormais elles sont capables de gérer une Activité Génératrice des Revenus et elles ont reçues chacune un fond de démarrage pour des activités génératrices de revenus (vente de farine, de charbon, vente d'huile de palme et autres selon le choix de chaque bénéficiaire).
- SOFEPADI a identifiée 10 enfants victimes de viol et d'autres issus de viol et dont les parents n'ont pas pu les scolariser afin de leur accorder l'éducation. Le projet a permis de payer les frais scolaires, achats des fournitures scolaires et autres livres nécessaires pour la scolarisation des enfants ciblés par le projet. Le suivi régulier par les animatrices de SOFEPADI dans les écoles ont permis d'évaluer le niveau d'intégration de ces élèves et les résultats scolaires de chaque enfants.
- Le projet a permis finalement d'organiser une formation de 6 mois en coupe et couture, tissage, tricotage et vannerie aux 20 femmes vulnérables bénéficiaires du projet. A l'issue de cette formation de 6 mois les femmes apprenantes ont reçues un kit de sortie. Réunie en un groupe de 5, elles ont reçues pour chaque groupe une machine à coudre, des matériels de coutures, des matériels de vanneries et de tricotage. Aussi le projet a permis de louer un espace pour l'atelier de chaque groupe de femmes. Ainsi, 4 studios ont été loués avec un acompte de trois mois pour faciliter l'installation pour le démarrage aux groupes des femmes réinsérées.

4. DEFIS

Le projet qui a permis l'autonomisation des femmes est un succès d'autant plus qu'il permet de répondre directement au besoin de la femme. Ce projet répond à un besoin réel et considère le contexte communautaire dans lequel la femme se trouve. Néanmoins, quelques défis ont été identifiés :

- L'insécurité dans la zone de mise en œuvre du projet favorise le mouvement de la population et en conséquence cause des difficultés pour le suivi des bénéficiaires afin d'évaluer leurs progrès.

- Il en est de même pour l'interruption momentanée des cours pour les élèves à cause de l'insécurité créée par des rebelles ADF/NALU.
- Le déboursement tardif du financement – une (1) année après la confirmation de l'appui - a causé un temps vide entre la période de formation et la réception des kits par les bénéficiaires.
- La période courte de mise en œuvre du projet.

Au regard de l'impact, l'idéal serait de continuer avec ces actions qui ont un effet rapide et visible sur le statut de la femme.

5. CONCLUSION

SOFEPADI remercie le Département Paix et Sécurité de l'Union Africaine pour l'importance qu'il accorde à la situation des femmes en RDC en général et à BENI tout particulièrement. Cette initiative est louable au regard de son impact au niveau local.

Toutefois le gap demeure dans la continuité de la réponse et un appel est lancé à l'UNION AFRICAINE mais aussi à d'autres partenaires afin de toucher leurs sensibilités pour la situation des femmes de l'Est de la RDC.

L'autonomisation socio-économique de la femme est un facteur clé pour son développement.

Pour la SOFEPADI
Mambo Zawadi
Coordinatrice